

MAIRIE DE MONTAIGUT SUR SAVE
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/02/2023

Le 20 février 2023 à 21h00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 15 février 2023 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur François CODINE, Maire.

La séance a été publique.

ELUS EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATION A
BEGUE Edith		x	
BENECH Delphine	x		
BERAGNES Sylvain	x		
CALMON Frauke	x		
CAZAL Aurélie	x		
CODINE François	x		
CONTRERAS Louis	x		
KHORTAS Espoir	x		
KIEKEN Sophie	x		
LASPALLES Catherine	x		
MORISSET Renata	x		
MOUMENE Mohamed		x	
PUZIN Karine			<i>BENECH Delphine</i>
ROMANELLO Jean	x		
ROMANELLO Julien	x		
SANCHEZ Gisèle	x		
SANCHEZ Thierry	x		
SARRAMIAC NADALIN Benjamin	x		
TAILHADES Olivier			<i>CODINE François</i>

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : BENECH Delphine

1/ Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2022

Validation à l'unanimité

2/ RH : Ouverture de poste Bibliothèque

L'agent en charge de la bibliothèque va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 2023. Il convient donc de prévoir son remplacement.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de recruter un agent contractuel en accroissement temporaire d'activité à temps non complet pour six mois renouvelables ce qui permettra de mettre en place un binôme et la continuité du service.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet dans la filière culturelle : agent du patrimoine de catégorie C en qualité d'agent polyvalent de bibliothèque pour une durée de 6 mois renouvelables jusqu'à 18 mois dans le respect des délais de prévenances fixés par la loi.

Les crédits correspondants à la rémunération seront prévus au Budget.

3/ Projet Brigade de Gendarmerie

Dans le cadre du plan 200 brigades de Gendarmerie, quatre nouvelles brigades sont prévues en Haute-Garonne. De par sa situation géographique, la commune présente un attrait. Monsieur le Maire propose de déposer une candidature pour accueillir une brigade.

Dans un premier temps la commune mettra à disposition des locaux (maison achetée récemment) pour des bureaux et un logement de fonction puis dans un second temps une bâtisse serait construite (par la commune ou par un privé) et la gendarmerie serait locataire.

Monsieur le Maire précise que c'est une chance pour la Commune et plus largement pour la Vallée de la Save de pouvoir bénéficier de ce service de proximité. Des gendarmes sont venus sur place, ont visité et montrent un intérêt.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide :

- le dépôt d'un dossier de candidature pour accueillir une brigade de gendarmerie sur la commune
- l'installation de la brigade dans des locaux mis à disposition par la Commune.

Et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens

4/ ROND-POINT RN 224

Monsieur le Maire rappelle que les préconisations de sécurisation du rond-point ont évolué entre le début et la fin des travaux. Depuis un certain temps, la commune était en discussion avec les services de l'état sur le financement des coûts supplémentaires engendrés.

Suite à une visite sur place de la DIRSO le 19 décembre 2022 et afin de pouvoir rétrocéder le rond-point à l'État, il est proposé au Conseil Municipal :

1/ de mettre en conformité les extrémités de files de glissières comme préconisé par les services de l'État.

Afin de minimiser le cout, la DIRSO propose à la commune :

- de valider le devis de l'entreprise Aximum réalisé par la DIRSO sur la base des prix de leur marché à bons de commande d'entretien des dispositifs de retenue
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux modificatifs
- d'assurer l'exploitation sous chantier en régie (alternants de circulation)

Monsieur le Maire présente le devis qui s'élève à 5 022 euros TTC. Il propose de valider la réalisation des travaux et le devis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la réalisation des travaux dans les conditions présentées
- Valide le devis de l'entreprise Aximum pour un montant de 5022 euros TTC
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens

2/ de finaliser les démarches de régularisation domaniale en mandatant un géomètre pour proposer un projet de mise à jour de la délimitation du DPRN en s'appuyant sur le principe du domaine public routier national et du récolement des travaux + plan foncier montrant les limites antérieures du DPRN et les parcelles acquises par la commune pour le projet. Le plan une fois approuvé sera acté par un arrêté préfectoral de délimitation du DPRN.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le mandatement d'un géomètre,
- Valide l'acquisition des parcelles par la Commune
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens

3/ de mettre en place, en matière d'aménagement paysager, des mesures de compensation suite à l'abattage des 13 platanes comme énoncées dans l'article 3 de l'arrêté :

- insertion paysagère du giratoire (gestion et entretien assurés par la Commune par délégation)
- replantation de 26 arbres sur des terrains communaux
- respect du programme de plantation par l'aménageur

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la mise en place, en matière d'aménagement paysager, des mesures de compensation suite à l'abattage des 13 platanes telles que énumérées à l'article 3 de l'arrêté.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens

5/ Travaux de réseau Pluvial ECOLES

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de réaliser des travaux pour mettre en conformité l'évacuation des eaux pluviales de la cour des écoles. Cette problématique a été relevée par le SMEA. Ces eaux sont actuellement rejetées dans le réseau d'assainissement.

Plusieurs devis ont été réalisés.

Pour diminuer le cout, Monsieur le Maire propose de valider le devis N°2 de l'entreprise Gabrielle pour un montant de 3 544.06 euros TTC. Une partie des travaux (réfection du trottoir) sera réalisée par les agents techniques de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les travaux à effectuer
- Valide le devis de l'entreprise GABRIELLE pour un montant de 3 544.06 euros
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens

Les crédits seront prévus au budget.

6/ RH - Renouvellement de la Convention d'adhésion au service RETRAITE du CDG

La convention d'adhésion au service RETRAITE du CDG doit être renouvelée au 1^{er} janvier 2023.
Présentation du Projet de Convention.

Monsieur le Maire expose,

Le service retraite intervient en matière :

- D'information et de conseil aux employeurs au quotidien sur la réglementation CNRACL, RAFF et IRCANTEC, l'aide au remplissage des dossiers CNRACL, les calculs de pension normale et d'invalidité CNRACL... par mail, courrier, note d'information...
- L'animation de séances d'information
- L'accompagnement individuel retraite à l'attention des fonctionnaires CNRACL (calculs de pension CNRACL et RAFF, rappel des procédures de demande de liquidation,...) sur rendez-vous, par mail ou courrier
- Traitement des dossiers CNRACL (liquidation, demande d'avis préalable...)

Le Traitement des dossiers CNRACL est soumis à une participation financière à l'acte :

Actes	Conditions financières 1		Conditions financières 2	
	Contrôle	Réalisation	Contrôle	Réalisation
Validation de périodes	22€	64€	29€	85€
Régularisation de cotisations	22€	64€	29€	85€
Rétablissement de droits	22€	64€	29€	85€
Compte Individuel Retraite	22€	64€	57€	85€
Simulation de calcul de pension	43€	149€	57€	160€
Qualification du Compte Individuel Retraite	43€	149€	57€	160€
Demande d'avis préalable	43€	149€	57€	160€
Liquidation de pension	43€	149€	57€	160€

Les conditions tarifaires applicables à la Commune de Montaigut sont les conditions n°1.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette convention pour un an renouvelable par tacite reconduction d'année en année au 1^{er} janvier en l'absence de volonté contraire exprimée trois mois avant l'échéance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'adhésion de la Commune au service retraite du CDG
- autorise Monsieur le Maire à signer la Convention telle que présentée et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette adhésion.

7/ CCHT - Pool Routier : Fonds de concours d'investissement voirie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la Convention avec le Communauté de Communes Hauts Tolosans pour la mise en œuvre d'un fonds de concours finançant le pool routier 2023.

Ce dernier permet de trouver de nouvelles sources de financement et augmenter le budget communal dédié à la voirie.

Cette convention est souscrite pour la durée de un an au titre de 2023.

Le montant du fonds de concours pour la Commune de Montaigut-sur-Save s'établit à 10 794.75 euros tel que décrit dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la création du fonds de concours
- APPROUVE la participation de la commune à hauteur de 10 794.75 euros
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention avec la CCHT et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre

8/ CCHT - Service Informatique : évolution des prestations du service mutualisé

Dans le cadre du projet de sauvegarde mutualisé des données des collectivités (solution de sauvegarde externalisé), la CCHT met à jour la convention de service informatique mutualisé par le biais d'un avenant.

Rappel de la Convention initiale et présentation de l'avenant.

Cet avenant modifie l'article 4 'conditions financières' de la Convention.

Le cout annuel pour la Commune s'élèvera à 773 euros par an. S'y ajoute un investissement pour le matériel à payer en une seule fois de 1367 euros.

Le cout est fonction du nombre d'habitants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant et de l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer dans les conditions tarifaires présentées
- autorise l'investissement pour le matériel d'un montant de 1367 euros TTC à payer une seule fois

Ces crédits seront prévus au budget.

9/ SMEA : Convention de mise à disposition 2023

Vu la délibération du 3 novembre 2009, transférant au SMEA les compétences assainissement collectif (collecte, transport et traitement des eaux usées), assainissement non collectif et eaux pluviales (bassins de rétention et réseaux busés dès lors que ceux-ci sont séparatifs),

Considérant que depuis la création du SMEA, un agent municipal est mis à disposition du SMEA, par convention, pour l'entretien de la station d'épuration de Montaigut Sur Save,

Considérant le projet de renouvellement de cette convention pour l'année 2023 présenté par le SMEA, concernant la mise à disposition d'un agent municipal pour 43,30% d'un temps plein pour un taux horaire, réglé à la Mairie, de 17,70 €.

Monsieur le Maire propose d'approuver la Convention de mise à disposition d'un agent municipal au profit du SMEA et de l'autoriser à signer la Convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la Convention de mise à disposition d'un agent au profit du SMEA telle que présentée
- autorise Monsieur le Maire à signer la Convention

10/ SMEA : Conventions antérieures

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'après vérification des écritures comptables, la Commune n'avait pas émis de titre de paiement auprès du SMEA depuis 2017.

La Commune vient de titrer les années 2017 – 2018 – 2019 – 2020 – 2021 et 2022 pour un montant total de 27 629.70 euros.

	Montant dû
2017	4885.20
2018	4743.60
2019	4725.90
2020	3964.80
2021	4725.90
2022	4584.30

TOTAL	27629.70
--------------	-----------------

11/ Diagnostic Panne éclairage public Lotissement Grande Borde

Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage public est défaillant au lotissement Grande Borde et qu'il est nécessaire d'intervenir. Afin de réaliser un diagnostic précis, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LUM.ELEC pour un montant de 960 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la réalisation d'un diagnostic sur les éclairages publics du lotissement Grande Borde
- valide le devis de l'entreprise LUM.ELEC
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis

12/ Renouvellement du contrat annuel de gestion des nuisibles

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat annuel avec la société WILD ASSIST pour la gestion des nuisibles dans la cantine : rongeurs, blattes et fourmis et de l'autoriser à le signer.

Cout annuel : 360 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la Convention 2023 et autorise Monsieur le Maire à la signer

13/ Questions diverses

1/ Élagage des arbres chemin Embarran

Monsieur ROMANELLO demande si l'élagage réalisé par les agents communaux est terminé car la taille ne semble pas suffisante, les branches d'un chêne obstruent la lumière et le croisement est sombre. Monsieur le Maire indique que les agents communaux ont réalisé une coupe mais que si cela n'est pas suffisant ils passeront à nouveau quand ils loueront une nacelle pour d'autres travaux.

Il remercie Monsieur ROMANELLO d'avoir remonté cette problématique et rappelle qu'il ne faut pas hésiter à signaler en Mairie ce type de problématique.

2/ Suite à la rétrocession d'une subvention par une association pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, une entreprise est venue sur place pour réaliser une étude.

3/ Devis en cours pour l'agrandissement éventuel du parking Impasse de la Save sur la partie en herbe.

4/ Les fichiers d'urbanismes sont en ligne sur le Géoportail de l'urbanisme.

5/ RH : l'agent recruté aux services techniques en accroissement temporaire d'activité a souhaité mettre un terme à son CDD pendant la période d'essai.

6/ Toiture du Bureau de Tabac : les travaux doivent commencer.

7/ Les travaux d'étanchéité (terrasse Bureau de tabac et toit terrasse maison des associations) doivent également commencer prochainement.

8/ Cantine scolaire : des vols et des visites de locaux ont été constatés à plusieurs reprises. La Commune est en train d'étudier diverses possibilités pour y remédier.

Fin du Conseil Municipal à 21h57.

Le Maire,

François CODINE



La Secrétaire de séance,

Delphine BENECH

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Delphine BENECH", written over a horizontal line.

